



Réfrigérateur trop petit

Par **macroute**, le **21/09/2016** à **13:56**

Bonjour,

J'ai acheté une cuisine chez xxxxxx avec l'electro ménager.

Lors de l'entretien dans le magasin nous avons demandé un réfrigérateur pour une famille de 3 à 4 personnes.

Le vendeur nous à proposer une promotion avec un réfrigérateur selon lui pour 4 à 5 personne.

Nous avons reçu le réfrigérateur qui est au final plus petit que notre ancien.

J'ai contacté le vendeur qui m'a poliment dit que ce n'était pas son problème que je n'avait qu'a lire les dimensions sur le contrat de vente (à savoir il ne nous a pas fourni de documentation techniques sur l'appareil).

Sur le contrat de vente il ne figure que les dimensions du réfrigérateur pas sa contenance en litre (après des recherche le réfrigérateur à une contenance de 240l) hors sur le site de xxxxxx, il est indiqué qu'un réfrigérateur inférieur à 250l est pour une personne seul et que pour une famille de 3 personnes il faut 330l.

que puis-je faire pour avoir un autres réfrigérateur ou me faire rembourser le réfrigérateur ainsi que le meuble?

Merci d'avance pour votre aide

Bonjour,

Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Par **Visiteur**, le **21/09/2016** à **13:59**

Bjr,

Personnellement, avec le sourire, je prendrais RDV avec la direction Régionale de xxxxxx. Commercialement, il peuvent faire un effort pour soigner leur réputation.

[fluo]**Bonjour,**

Merci de tenir compte de la remarque ci-dessus [/fluo]

Par **macroute**, le **21/09/2016** à **14:41**

c'est ce que j'essaie de faire mais pour le moment pas de réponse de leur part

Par **morobar**, le **21/09/2016** à **18:04**

Bonjour,

La norme que vous indiquez n'est pas celle qui a cours.

Pour une personne on évoque 130 l, puis pour un couple de 130 à 250 l.

Mais il est bien certain que si on a déjà un appareil, ces données n'ont aucun sens, on peut avoir besoin d'un table-top de 100 l pour les apéritifs d'une smalah...

Je crains que votre problème soit d'une nature purement commerciale, sans recours juridique.

Vous évoquez en outre un meuble, de quoi s'agit-il ?

Par **macroute**, le **22/09/2016** à **08:34**

Bonjour morobar,

les normes que vous indiquez sont les normes pour un réfrigérateur sans congélateur. si on ajoute la partie congélateur (comprise entre 50l et 100 l) on tombe à peu près sur les normes que j'ai indiquées (qui sont également les normes indiquées sur le site web de la société qui m'a vendu ce frigo et qui sont aussi les normes indiquées sur les sites web de plusieurs grandes enseignes de l'électro ménagé). Par contre effectivement j'aurais du préciser que j'ai pris un réfrigérateur avec congélateur intégré

Par **morobar**, le **22/09/2016** à **08:39**

Bonjour à vous tous,

Je ne vois toujours pas en quoi consiste le meuble en question, mais j'ai bien compris que vous avez acheté un appareil 2 portes.

A mon avis vous avez manqué de bon sens en ne jugeant pas le volume de la partie réfrigération et je vous confirme ne pas entrevoir d'angle juridique vous permettant d'obtenir échange ou remboursement.

Sauf si le magasin pratique une politique commerciale spécifique genre "satisfait ou remboursé" ou encore " changement d'avis sous huitaine" ...,

Par **macroute**, le **22/09/2016** à **16:47**

j'ai demandé au commerçant de me fournir avec ma cuisine un réfrigérateur congélateur familiale (pour 3 ou 4 personne ce qui correspond à si ont en crois le référentiel du magasin à un appareil de 330l. le vendeur ma proposé un modèle soit disant pour 4 à 5 personne (il n'avait que la marque à nous fournir) nous lui avons fait confiance et au final ont se retrouve avec un réfrigérateur de 240l ce qui correspond à si ont en crois le référentiel du magasin à un appareil pour une personne.

Je viens de l'avoir au téléphone pour savoir comment ont pouvait arranger les choses (remplacer l'appareil par un plus grand) il m'a répondu s'est pas mon problème démerdez vous.